



Projet Educatif Territorial (PEDT)

Charte de l'intervenant

au sein du Temps d'Accueil Péri éducatif (TAP)

Un territoire apprenant

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

« La réforme des rythmes éducatifs à l'école primaire a pour objectif de proposer aux enfants, des temps adaptés pour favoriser au mieux et accompagner leurs apprentissages scolaires. »

Elle s'organise selon les principes suivants :

- ❖ Respect du rythme physiologique de l'enfant ;
- ❖ Complémentarité des activités éducatives avec celles du temps scolaire dans une démarche de continuité éducative.

Objectifs éducatifs généraux

Le Projet Educatif Territorial s'intègre à la politique Enfance et Jeunesse animée par la Communauté de Communes de Bourg en Gironde au sein du Projet Educatif Local qui s'articule autour de cinq objectifs éducatifs principaux:

- ✓ Contribuer à l'apprentissage de la vie sociale et à l'intégration de l'ensemble des enfants et des jeunes dans la société et la vie locale en partenariat avec les familles.
- ✓ Contribuer à la responsabilisation des jeunes, leur autonomie, leurs capacités d'initiatives et d'échanges culturels.
- ✓ Contribuer à l'épanouissement et à l'enrichissement de chacun d'entre eux.
- ✓ Soutenir la fonction parentale
- ✓ Contribuer au lien social en renforçant l'implication des parents et le partenariat avec le tissu associatif et les acteurs éducatifs locaux et institutionnels.

Objectifs éducatifs spécifiques du Temps d'Accueil Péri éducatif (TAP).

Au sein des Temps d'Accueil Péri éducatifs, chaque intervenant, quelque soit son statut, adapte son intervention afin de répondre aux objectifs pédagogiques spécifiques suivants :

- Contribuer au développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses compétences intellectuelles et physiques
- Permettre aux enfants de pouvoir s'exprimer librement, en fonction de leur âge et de leurs capacités, et d'expérimenter leurs relations aux adultes et à leurs pairs, dans un cadre bienveillant, enrichissant et sécurisé.
- Permettre aux enfants de découvrir, à leur rythme, de nouvelles activités sportives, culturelles, intergénérationnelles et d'y prendre plaisir.
- Contribuer à valoriser leurs compétences personnelles, leur estime d'eux-mêmes.
- Promouvoir un esprit d'ouverture, susciter l'envie de connaître tout en développant son autonomie

Démarche générale

- Chaque intervenant clarifiera en amont son action au sein d'une **convention partenariale** contractualisée avec la municipalité, l'équipe enseignante et les parents. Il fournira un projet écrit de son intervention.
- L'intervenant fonctionnera **sous la responsabilité du référent local** du PEDT qui organise le TAP et effectuera le lien avec les parents. Il sera informé du projet global dans lequel il interviendra et apportera sa contribution.
- Chaque intervenant sera couvert par une assurance en Responsabilité Civile et Individuelle Accident. Il attestera de ses diplômes éventuels ainsi que de son casier judiciaire n°2.

« Il faut créer les conditions, pour que l'enfant, « sécurisée » et « insécurisée », puisse s'engager dans les apprentissages. Pour cela, c'est l'ensemble des temps de l'enfant qu'il faut prendre en considération : le milieu familial, le temps scolaire, le tiers-temps (périscolaire) ». Hubert MONTAGNER, Professeur des universités (psychophysiologie et neurosciences), consultant dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.